



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL Séance du 29.01.2024

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle des mariages en mairie de Charleval sur convocation en date du 24 janvier 2024.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GRANGE Philippe, INSERGUET Thierry, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : BOYER Mylène, FAURE Nathalie, GENTE Hélène, GUEZOU Eric, GUY Ghislaine et NERVI Christian.

Procurations : GUEZOU Eric à GRANGE Philippe et NERVI Christian à INSERGUET Thierry.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves WIGT est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRANGE Philippe, Président, annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Présentation des bilans 2023 des structures intercommunales :

Monsieur le Président précise que la séance débute par la présentation des bilans 2023 des structures intercommunales puis laisse la parole à Madame FOURNERON, coordinatrice enfance, pour présenter le bilan du centre de vacances « Les Cytises ».

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président indique que deux rapports relatifs aux Cytises doivent être présentés lors de cette séance pour acter les points validés lors de la dernière commission « Cytises » du 23 janvier dernier.

Rapport N°1 : Modification de la tarification du centre de vacances « Les Cytises »

Monsieur le Président précise que l'augmentation de 10% de la tarification des séjours est liée à l'inflation et qu'elle permet de compenser au même titre que l'augmentation appliquée à la tarification des ALSH en 2023.

Il indique que plusieurs propositions allant de 10% à 25% ont été faites et que le choix de partir sur la plus petite augmentation pour ne pas pénaliser les familles et freiner les inscriptions semble cohérent.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Modification du règlement intérieur et de la tarification de la Maison Familiale du centre de vacances « Les Cytises »

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté pour donner suite à la modification des formules proposées sur les accueils de groupes. La mise à disposition d'animateur pour

l'aide au fonctionnement et aux veillées, sur la base de 9 heures par jour, fait désormais l'objet d'une option facturée à la journée.

Il évoque le problème des classes de découverte réservées par les écoles des communes « Hors SIVU » pour lesquelles une participation supplémentaire des communes pourrait être envisagée.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses (suite)

1/ Présentation des bilans 2023 des structures intercommunales :

Monsieur le Président précise que la présentation des bilans 2023 peut reprendre et laisse la parole à Monsieur LAFFONT, Directeur de l'ALSH Les Croc'à Tout, pour présenter la partie liée aux accueils de loisirs.

Il laisse ensuite la parole à Madame OSTALIER, Responsable du Relais Petite Enfance, pour présenter son bilan 2023.

Il propose enfin à Madame DENAT, de terminer la séance avec la présentation de son dernier bilan en tant que Coordinatrice de l'Espace Jeunes puisqu'elle change de fonctions au sein de l'Association Leo Lagrange Méditerranée.

Madame DENAT termine sa présentation en remerciant les élus et les équipes du SIVU Collines Durance pour ces nombreuses années de collaboration.

Prochain comité :

Mardi 13 février 2024 à Lamanon.

Fin de la séance à 20h45.

Le Secrétaire de Séance
Yves WIGT

A blue ink signature of Yves WIGT, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line with a horizontal crossbar on the right.

Le Président
Philippe GRANGE

A blue ink signature of Philippe GRANGE, featuring a large, stylized loop on the left and a series of horizontal and vertical strokes on the right.

